



Je ne comprends pas la rubrique déduction entrée-sortie sur mon b

Par **lénavog**, le **16/05/2010** à **19:20**

Bonjour, après 5 ans de CDI: serveuse bateaux de croisière fluvial, j'ai démissionné le 10 avril 2010. Mon bulletin de paie a une rubrique que je ne comprends pas: déduction entrée-sortie: à retenir: -909.66 à quoi correspond ce montant? mon employeur peut-il me déduire autant d'argent? sachant que mon salaire était d'environ 1000 euros/mois, sauf pour ce dernier bulletin de paie qui comprend le paiement de mes jours de récupérations. Merci d'avance cordialement, Léna

Par **julius**, le **16/05/2010** à **21:39**

Bonjour, Cette simple ligne est difficile à déchiffrer sans le document dans sa totalité. A ma connaissance, cette ligne veut simplement dire que l'employeur déduit du compteur les jours de CPs ou récupérables qu'il vous doit, et vous devez trouver une ligne rappelant cette somme en positif, somme qu'il vous paie en temps qu'indemnité compensatrice. A vous lire,